

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 2	15
Total des voix : 15		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Philippe MARANGES** (Catellane) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Date de convocation
05/01/2023

Ont donné pouvoir :

Porteur d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteur de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_01_B1_12

Entretien des bâtis, des espaces fréquentés et patrimoniaux des domaines de Valx et Félines - année 2023

Le Président expose,

Le site de Valx-Félines est propriété du Conservatoire du littoral depuis les années 1990-2000 et depuis 1999, le Parc du Verdon en est gestionnaire et y a installé sa maison de Parc, siège administratif et lieu d'accueil du public. En tant que gestionnaire du site, le Parc du Verdon est responsable de l'accueil du public sur ce site, de son bon entretien et de sa mise en valeur.

Le plan de gestion du domaine de Valx-Félines identifie clairement le besoin d'entretien des espaces comme une priorité. Depuis 2012, un agent d'entretien assure cette mission sur l'équivalent d'un mi-temps. Ce travail permet une action efficace au quotidien.

Le Conservatoire du littoral a réalisé deux nouvelles acquisitions : le domaine de St Saturnin et prochainement le domaine de Brunias, limitrophes et imbriqués dans les domaines de Valx-Félines. Le CEL prévoit au court de l'année 2023 de confier les parcours de St Saturnin, le domaine de Brunias et celui de Gorge-Fère en gestion au Parc naturel régional qui va de ce fait devoir entretenir un site plus vaste.

Il est proposé de poursuivre l'action d'entretien des domaines sur l'année 2023 et de solliciter pour cela des subventions dans le cadre de la convention pour la mise en valeur des terrains du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres prévoyant la mobilisation de moyens par le Conservatoire du littoral, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence sur les sites du Conservatoire dans les Alpes de Haute Provence.

→ En 2023 l'agent d'entretien travaillera à 80% mais devra maintenir un ½ temps de travail complet sur le domaine.

→ En 2023 le plan de gestion doit être révisé et ce sur un nouveau périmètre, c'est pourquoi nous solliciterons l'accompagnement d'un bureau d'étude sur sa conception et sa rédaction. Ce plan de gestion sera ensuite décliné en un programme d'action pour 3 ans par la chargée de gestion du site en lien avec le Comité de gestion.

→ Comme les années précédentes des financements supplémentaires sont demandé afin de réaliser quelques prestations extérieures spécifiques afin de pouvoir répondre aux besoins de gestion du site dont le périmètre et le parc immobilier s'agrandit à moyens humains constant.

→ Enfin, des financements complémentaires seront aussi mobilisés pour faire un diagnostic éco-pastoral sur les parcours dédiés au pâturage ovin (l'an passé un diagnostic similaire a été réalisé sur la convention dédié au pâturage caprin) afin de suivre la ressource pastorale sur le domaine et d'accompagner les éleveurs dans leur conduite d'élevage.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2023

Application agréée E-legalite.com

75_PL-004-250401072-20230119-DEL23_01_B1

Coût total : 25 570 €

Conseil Régional : 10 300 €

Conseil départemental 04 : 10 300 €

Autofinancement 5 150€

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



23_01_B1_12